

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 86

publié le 19 mai 2020

Table des matières

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

- Décision n°2020-09 AG du 24 avril 2020 portant sur l'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pendant la crise sanitaire née de l'épidémie Covid-19..4

Décisions à caractère financier au titre de l'année 2020

- Décision à caractère financier n°20-10 F du 27 avril 2020 portant modification de la décision n°2016-074F portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes7
- Décision tarifaire 20-11 F du 13 mai 2020 portant sur le tarif d'inscription INTEC à la session d'examen du DGC – session 2020.....8
- Décision tarifaire 20-12 F du 13 mai 2020 portant sur le tarif des actions de formation de l'année universitaire 2020-2021 du Centre de Représentation du Cnam au Maroc.....9
- Décision tarifaire 20-13 F du 13 mai 2020 portant sur le tarif des actions de formation INTEC de l'année universitaire 2020-2021 du Centre de Représentation du Cnam au Maroc..... 10

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

DECISION N° 2020 - 9 AG

Portant sur l'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le règlement intérieur du Cnam ;

DECIDE :

Article 1. - La présente décision vise à l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'ensemble des formations du Conservatoire national des arts et métiers.

Article 2. - Les épreuves d'examen ainsi que les soutenances de l'ensemble des certifications et des diplômes du Cnam pourront être adaptées et/ou organisées selon de nouvelles modalités et notamment à distance au titre de l'année universitaire 2019-2020.

Article 3. - La nature et l'organisation de ces épreuves seront définies conjointement avec les directions de chaque entité et les enseignants responsables des certifications, des diplômes et des UE, US, UA.

Article 4. - L'information des élèves et des auditeurs se fera conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et des concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19. Ils seront informés du calendrier et des modalités du contrôle des connaissances et des compétences au moins quinze jours avant l'épreuve.

Article 5. - L'Adjoint de l'Administrateur général en charge de la formation, la Directrice nationale des formations, Le Directeur national du numérique, les Directrices et Directeurs des équipes pédagogiques nationales et du CLE, la Directrice du Centre Cnam Paris, la Directrice du CFA Ile de France, la Directrice de l'Eicnam, le Directeur de Cnam Entreprises et le Directeur du réseau de la réussite Vincent Merle sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 24 avril 2020

L'administrateur général



Olivier FARON

Diffusion :

DRH

DGS

RAA

Dircom

Décisions à caractère financier au titre de l'année 2020

Décision n° 20-010F

Modifiant la décision N°2016-074F portant nomination d'un régisseur d'avances et de recettes

L'administrateur général du Conservatoire National des Arts et Métiers,

Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2019-728 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements ;

Vu la décision n° 14-07F du 12 février 2014 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès du Centre CNAM au Maroc ;

Vu la décision n° 2016-074F du 19 juillet 2016 nommant M. Said Ben Makhoul régisseur d'avances et de recettes du Centre CNAM au Maroc à compter du 21 juillet 2016 ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : L'article 2 de la décision N°2016-074 susvisée est modifié comme suit :

« Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 5 300€ selon la réglementation en vigueur (révisable chaque année).

Le régisseur percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 550€ selon la réglementation en vigueur (révisable chaque année). »

(Le reste sans changement)

Fait à Paris, le 27/04/2020

L'administrateur Général



L'agent comptable

L'AGENT COMPTABLE

C. JOSEPH

Le régisseur


Said Ben Makhoul

292, rue Saint Martin – 75141 Paris Cedex 03

DECISION TARIFAIRE 20- 11 F

EQUIPE NATIONALE PEDAGOGIQUE 10 CCA (comptabilité contrôle audit)

Tarif d'inscription à la session d'examen du DGC Session 2020

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n°88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;
Vu le règlement intérieur du Cnam ;
Vu l'avis du conseil d'EPN du 4 mai 2020 relatif aux modalités d'examen du DGC et de validation du DGC.

DECIDE :

Article 1 : Tarif de la session d'examens 2020 aux étudiants non inscrits au UE du DGC du Cnam

Le tarif d'inscription à la session d'examen 2020 du DGC pour les élèves non-inscrits au UE du Cnam INTEC est fixé à :

24 € par UE (UE111 à 122)

Article 2 : Validité de la présente décision : 1^{er} juillet 2019 – 31 août 2020

Fait à Paris, le 13 mai 2020

Imputation de la recette : EPN 10 CCA

Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BONQUET
Directeur général des services

Décision tarifaire N° 20-12 F

Centre de Représentation du Cnam au Maroc

Tarifs des actions de formation année universitaire 2020-2021

L'administrateur général du Conservatoire National des Arts et Métiers
 vu le Code du travail,
 vu le Code de l'éducation,
 vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers,
 vu le règlement intérieur du Conservatoire National des Arts et Métiers,

DECIDE :

1. Tarifs des Unités d'Enseignement en Formation Ouvertes à distance

Les tarifs des unités d'enseignement en formation ouvertes à distance comprennent :

- Un Droit d'inscription forfaitaire annuel : 1.842 Dirhams
- Un droit d'inscription par ECTS qui se décline de la manière suivante :

Unités ECTS	Tarifs en dirhams marocains
3 ECTS	1 900
4 ECTS	2 150
6 ECTS	2 500
8 ECTS	2 900
10 ECTS	3 000
12 ECTS	3 800

2. Tarifs des Unités d'Activités dans le cadre du diplôme d'ingénieur

Unités d'activité	Tarifs en dirhams marocains
Inscription à l'Eicnam	7 000
Information communication pour l'ingénieur	6 700
Mémoire de fin d'étude	12 000

3. Tarifs Validations

Dispositifs	Tarifs en dirhams marocains
VES	3 000
VAPP (Validation des acquis personnels professionnels)	5 000
VAE (Validation Acquis de l'expérience)	18 000

Fait à Paris, le

13 mai 2020

Pour l'administrateur général
et par délégation

Dieter BOUQUAT

Directeur général des services

Imputation de la recette : Centre de Représentation du Cnam au Maroc

Décision tarifaire N° 20 - 13 F

Centre de Représentation du Cnam au Maroc

Tarifs des actions de formation INTEC année universitaire 2020-2021

L'administrateur général du Conservatoire National des Arts et Métiers
vu le Code du travail,
vu le Code de l'éducation,
vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers,
vu le règlement intérieur Conservatoire National des Arts et Métiers,

DECIDE :

1. Tarifs des Unités de l'Intec : Diplôme de Gestion et de Comptabilité (DGC)

Code UE	Tarifs CRCM par Mode de formation en dh	
	DP	DT
UE 111 - Fondamentaux du droit	3 450,00	4 370,00
UE 115 - Économie contemporaine		
UE 118 - Système d'information et de gestion		
UE 119 - Comptabilité		
UE 112 – Droit des sociétés et des groupements d'affaires	3 450,00	4 370,00
UE 114 – Droit fiscal		
UE 116 – Finance d'entreprise		
UE 120 – Comptabilité approfondie		
UE 113 - Droit social	3 450,00	4 370,00
UE 117 - Management		
UE 121 - Contrôle de gestion		
UE 122 - Anglais des affaires		
UE 123 - Communication professionnelle 1		

DP : Cours à distance imprimé - DT : Cours à distance avec imprimé + Webconférences

2. Tarifs des Unités de l'Intec : Diplôme Supérieur de Gestion et de Comptabilité (DSGC)

Code UE	Tarifs CRCM par Mode de formation en dh	
	DP	DT
UE 211 Gestion juridique fiscale et sociale	3 930,00	4 470,00
UE 212 Finance		
UE 213 Management et contrôle de gestion		
UE 214 Comptabilité et audit		
UE 215 Management des systèmes d'information		
UE 218 Anglais des affaires		
UE 217 Mémoire	6 550,00	6 550,00
UE 217 Mémoire (cours à distance avec aide personnalisée)		

DP : Cours à distance imprimé - DT : Cours à distance avec imprimé + Webconférences

3. Tarifs des Unités de l'Intec par Certificats de Compétence

Codes	Libellés	Tarifs
TEC 712	Audit et contrôle légal des comptes	5 350,00
TEC 714	Gestion des associations (comptabilité, droit et fiscalité)	
TEC 715	Comptabilité internationale	
TEC 741	Finance de marché	
TEC 761	Audit des systèmes d'information	

Fait à Casablanca, le 13 mai 2020

Imputation de la recette : Centre de Représentation du Cnam au Maroc



Pour l'administrateur général
et par délégation
Didier BOUQUET
Directeur général des services